



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25
Date de la convocation : lundi 3 avril 2017

N° 17.04.10.05

L'an deux mille dix-sept et le dix du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, Mme MOULAOUÏ, M. CASTELL, M. ROESCH, Mme PRIE, Mme PASDELOU, Mme PLAYS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS :
Mme CAMBON en faveur de M. GRAVIER
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS
Mme MICHEL en faveur de M. LARGUIER
Mme THALY-BARDOL en faveur de M. ROQUES
M. LOPEZ en faveur de Mme MERLET
M. TUAL en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTS : Mme JULLIEN, Mme GAUZY-CHABLE, M. MUNOZ, M. SELKE

Vie culturelle

POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE **PRESENTATION DES AXES STRATEGIQUES**

PERIODE DE MARS A JUIN 2017

Rapporteur : Monsieur Laurent ROESCH

Monsieur Laurent ROESCH, Conseiller municipal délégué à la culture, à l'évènementiel et au patrimoine, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée que la culture et les animations évènementielles, conformément au débat d'orientation budgétaire, sont une priorité des actions et des choix budgétaires opérés pour 2017.

Il est donc proposé aujourd'hui de présenter les principaux axes de programmation pour la période Mars-Juin 2017.

ENCOURAGER LES PRATIQUES AMATEURS ET PROPOSER UNE PROGRAMMATION PROFESSIONNELLE

L'art et la culture sont des moteurs du vivre ensemble. Ils permettent de tisser des liens plus forts dans la société, facilitent l'épanouissement individuel, favorisent le sens critique et contribuent à la liberté d'expression. JUVIGNAC fait le choix pour ces raisons d'encourager **les pratiques artistiques amateurs**.

→ *Concerts de l'école de musique, spectacle des ateliers théâtre, fête de la musique, Printemps des Peintres*

Toutes ces pratiques artistiques se nourrissent **de rencontres avec des artistes professionnels**. Une programmation professionnelle apparaît indissociable du travail engagé sur les pratiques amateurs. Plus largement, cette programmation permet aussi au « tout public » de découvrir l'univers d'artistes singuliers et pose les bases, au travers d'actions vers des publics-cibles, **d'une véritable pratique du spectateur** permettant de s'approprier les codes du spectacle vivant.

→ *Charivari/Jazz en L'R, Michel et Yvette + Les Gratapoilés, Et surtout, n'oubliez pas de tomber amoureux, Le bourgeois Gentilhomme, Les Anes de Palinkov.*

SOUTENIR LA CREATION, FAVORISER UNE PRESENCE ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE POUR CREER DE L'ACTION CULTURELLE

La commune de JUVIGNAC accueillera en **résidence de création**, du 28 Mars au 8 Avril, la Compagnie International Alligator, CIA, compagnie emblématique des arts de la rue. La **résidence de création** est définie comme « *un ensemble d'actions amenant une équipe artistique et une collectivité à croiser leurs projets sur une période donnée, dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public.* »

- Deux moments de rencontre avec deux groupes d'enfants du centre de loisirs seront organisés les **lundi 3 et Mercredi 5 avril à 14H**.
- Une « **sortie de chantier** » est proposée au public Juvignacois le **Mardi 4 Avril à 18H30**, sur la place du Soleil.

FAIRE DECOUVRIR ET INITIER

En matière de **politique culturelle**, la **volonté de la commune est également d'encourager, de faire découvrir, mais aussi d'initier**, notamment les enfants et adolescents comme lors des stages de théâtre, de cirque, de hip-hop à destination des 11-17 ans, organisés avec nos voisins de l'arc ouest en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole.

La session des vacances de printemps se déroulera **du 10 au 14 Avril** avec trois thématiques : théâtre, arts du cirque, et hip-hop/danse.

LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE, PROXIMITE ET PROGRAMMATION REGULIERE

La médiathèque municipale Théodore Monod initie en 2017 un nouveau cycle de rencontres avec des auteurs locaux : **Mikaël THEVENOT** autour de son premier roman *Flow* et **Véronique CHOURAQUI**, auteure du roman historique *D'un rouge incomparable*.

Côté partenariats, *Les préfaces de la Comédie du Livre* feront également escale à JUVIGNAC le Vendredi 12 Mai à 18H, autour d'une rencontre littéraire et gastronomique pour découvrir la Calabre.

EXPOSITIONS, MEDIATION ET RENCONTRES

Les expositions se déroulent désormais sur un mois, de manière à exposer plus longuement les œuvres. Le vernissage des expositions devient un rendez-vous chaque premier jeudi du mois. Des actions de médiation à destination des enfants accueillis sur les temps périscolaires sont menées avec les artistes exposés : visite commentée par l'artiste (Béatrix VINCENT), ateliers de peinture avec le peintre André LE CORRE.

LE COMITE CULTURE ET EVENEMENTIEL, UN OUTIL POUR ASSOCIER ET PARTAGER

Il est décidé de créer un **comité culture et événementiel**, dont le but sera, en associant en amont les élus concernés, de partager les éléments de programmation au sein des différentes délégations. Ce comité sera réuni régulièrement autour de Laurent ROESCH selon plusieurs thématiques :

- organisation et programmation des FESTIVALES
- axes de politique culturelle et programmation de saison
- organisation et programmation des événementiels festifs de fin d'année

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22, après avoir entendu l'exposé précédent

D'APPROUVER les axes de politique culturelle pour la période Mars-Juin 2017,

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur ROESCH à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 14.04.2017
et publication le 21.04.2017



Le Maire,

